



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de séance
Du 18 juin 2020 à 21 heures

Date convocation : 12/06/2020

Affichage : 12/06/2020

Membres du Conseil
Municipal en 23
exercice :
Présents : 21
Absents excusés : 1
Procurations : 1
Votants : 22

PRÉSENTS	Mmes Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Muriel LUX, Pauline MARQUET, Caroline PRIGENT, Anne-Emmanuelle RAMOND, Isabelle SENE, Valérie VANDON, Virginie JUAN Mrs Paul-Marie BLANC, François BOMPAY, Francis CAMMAS, Eric CHELLE, Jacques DEJEAN, Roland ESTRADE, Claude HELIN, Alain LARGE, Cédric LAVIGNE, Nicolas PAPAIX, Jean-Christophe SANCHEZ, Christian DIEZ
ABSENT(E)S	Mme Angeline BONNET
PROCURATIONS	Mme Elsa MARRE-LARTIGUE à Sylvaine GENDRON
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	Commune – Annulation des délibérations classées sans suite adoptées durant la mandature 204-2020 pour clôture des registres administratifs Finances – Régularisation du versement d’urgence de la somme de 5000 euros versées à la commune de Lherm pour le centre de soin créé dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 Commune – Création de la commission municipale permanente « Finances/Commerce/Economie » et élection de ses membres Commune – Création de la commission municipale permanente « Ecole, Enfance et jeunesse » et élection de ses membres Commune – Détermination du nombre de membres issus du Conseil municipal pour siéger au Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) Commune – Election des membres issus du Conseil municipal pour siéger au Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) Commune – Désignation des membres proposés pour le renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID) Commune – Election des membres de la Commission d’Appel d’Offres (CAO) SDEHG – Election des délégués de la commune à la commission territoriale du Syndicat Départemental d’Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) SIECT – Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) SMGALT – Election des délégués au Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) Urbanisme – Autorisation de dépose d’une ligne électrique Finances – Demande de subvention auprès de l’Etat pour le financement de l’ « Ecole numérique 2020 » à Bérat Finances – Demande d’attribution de subvention auprès du Conseil départemental relative à la mise à jour du schéma directeur d’assainissement collectif et de la réalisation d’un zonage des eaux pluviales

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Il procède à l'appel et fait état des procurations. Elsa MARRE LARTIGUE a donné procuration à Mme Sylvaine GENDRON.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 24 février 2020. En l'absence de remarques, il le soumet au vote.

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

Communes – Annulation des délibérations classées sans suite adoptées durant la mandature 2014-2020 pour clôture des registres administratifs

DATE DU CM	NUMERO DELIBERATION	OBJET DELIBERATION
15/02/2016	16-017	Ressources Humaines – Centre National d'Action Sociale (CNAS) : précision des modalités d'adhésion
13/12/2016	16-084	Intercommunalité – Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Savès
13/12/2016	16-085	Intercommunalité – Rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Savès
13/12/2016	16-086	Intercommunalité – Modification statutaire du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne
13/12/2016	16-087	Finances – Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité
09/01/2017	17-010	Finances – Demande de subvention à la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA) pour l'achat d'équipements pour la salle Paul Baquié
27/02/2017	17-018	Finances – Demande de subvention au Pays du Sud Toulousain pour la rénovation énergétique d'un bâtiment communal
25/03/2019	19-012	Finances – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la construction de toilettes autonettoyantes
25/03/2019	19-016	Finances – Admission en non-valeur : Budget Principal de la Commune

M. le Maire explique qu'en annulant ces délibérations non exécutoires, la Municipalité procède à un toilettage administratif de manière à clôturer les registres. Il détaille chaque délibération et explique les raisons pour lesquelles ces délibérations n'ont jamais été transmises aux services du contrôle des actes.

Mme Muriel LUX demande des précisions relatives aux admissions en non valeurs.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit des pertes de titres émis suite à une décision judiciaire. Concernant le point ici énoncé, il s'agissait d'une somme d'environ 60 euros qui a été payée entre le moment de l'adoption de la délibération et sa transmission aux services de la légalité. La délibération initiale a ainsi perdu son objet.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Régularisation du versement d'urgence de la somme de 5000 euros versée à la commune de Lherm pour l'hôpital de soin créé dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

M. le Maire expose au Conseil municipal que la Préfecture de la Haute-Garonne a demandé l'ouverture de 55 sites de consultations dédiés au traitement des patients infectés du Covid-19. Ces sites ont accueilli 16 000 personnes ce qui a permis d'adapter les modes de consultation et de limiter la pression sur les services d'urgence.

La commune de Lherm ayant œuvré afin qu'un centre de soin soit ouvert sur son territoire dès le 23 mars 2020, elle a sollicité une aide financière auprès des communes limitrophes. La Municipalité a ainsi versé, dans le cadre d'une aide exceptionnelle (compte n°658821) en situation de crise sanitaire, la somme de 5000 euros en recours d'urgence, montant qui doit désormais faire l'objet d'une régularisation comptable par l'Organe délibérant.

M. Franck CAMMAS demande si les 16 000 personnes accueillies l'ont été sur l'ensemble du Département ?

M. Le Maire confirme cela et explique que la Municipalité n'a pas en sa possession pas les chiffres précis d'accueil concernant le centre de soin du Lherm.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

Commune – Création de la commission municipale permanente « Finances/Commerce/Economie » et élection de ses membres

M. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à la création d'une commission municipale " Finances/Commerce/Economie ", conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission permanente serait composée de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le Maire en est le Président de plein droit.

Le Maire propose au conseil municipal d'accepter la création de cette commission « Finances/Commerce/Economie » et considérant qu'une seule liste est candidate, de désigner les membres suivant, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1	Valérie VANDON
2	Jean Christophe SANCHEZ
3	Alain LARGE
4	Corinne LEBRUN
5	Jacques DEJEAN
6	Isabelle SENE
7	Roland ESTRADÉ
8	Franck CAMMAS
9	Muriel LUX
10	Eric CHELLE
11	Christian DIEZ

Le Maire rappelle que l'article L.2121-21 du CGCT dispose que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

M. le Maire donne ensuite lecture des candidats dans l'ordre de la liste pour nominations immédiates. Et propose à l'Assemblée de voter pour valider la création de la commission municipale « Finances/Commerce/Economie » pour la mandature 2020 – 2026.

Où les explications du Maire, l'Assemblée délibérante décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

Commune – Création de la commission municipale permanente « Ecole, Enfance et jeunesse » et élection de ses membres

M. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à la création d'une commission municipale « Ecole/Enfance/Jeunesse », conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission permanente serait composée de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le Maire en est le Président de plein droit.

Le Maire propose au Conseil municipal d'accepter la création de cette commission « Ecole/Enfance/Jeunesse » et considérant qu'une seule liste est candidate, de désigner les membres suivant, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1	Valérie VANDON
2	Caroline PRIGENT
3	Angeline BONNET
4	Sylvaine GENDRON
5	Corinne LEBRUN
6	Anne Emmanuelle RAMOND
7	Pauline MARQUET
8	Eric CHELLE
9	Virginie JUAN

Le Maire rappelle que l'article L.2121-21 du CGCT dispose que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

M. le Maire donne ensuite lecture des candidats dans l'ordre de la liste pour nominations immédiates. Et propose à l'Assemblée de voter pour valider la création de la commission municipale « Ecole/Enfance/Jeunesse » pour la mandature 2020 – 2026.

Où les explications du Maire, l'Assemblée délibérante décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

Commune – Détermination du nombre de membres issus du conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

M. Roland ESTRADÉ expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire. Il précise qu'il y avait 5 membres lors de la précédente mandature.

Il propose de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

Commune – Election des membres issus du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

M. Roland ESTRADE informe l'Assemblée qu'à la suite du renouvellement général du Conseil municipal, il convient de renouveler le mandat des membres élus pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, conformément aux articles L 123-6, R 123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il précise en suite que l'élection doit avoir lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Après appel à candidature, une seule liste est présentée, proposant une représentation proportionnelle de l'Assemblée au plus fort reste :

ELUS	ESTRADE	Roland
	GENDRON	Sylvaine
	MARRE LARTIGUE	Elsa
	MARQUET	Pauline
	CAMMAS	Franck
	BOMPAY	François
	PRIGENT	Caroline
	DIEZ	Christian

Où les explications du Maire, considérant qu'une seule liste est candidate et conformément à l'article 2121-21 du CGCT, le Conseil décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Roland ESTRADE présente ensuite à l'Assemblée les personnes non membres du Conseil représentant les intérêts de divers secteurs sociaux qui seront nommés par le Maire.

Commune – Désignation des membres proposés pour le renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite du renouvellement général du Conseil municipal, il convient de désigner 32 contribuables proposés pour le renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID). Il indique à l'Assemblée que la désignation des 16 commissaires sera ensuite effectuée par le Directeur régional/départemental des Finances publiques.

Il précise enfin que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Le Maire fait procéder à la désignation des membres suivants :

NOM-Prénom	Adresse	CP-VILLE	Date de naissance
FONCIER NON BATI / TAXE FONCIERE			
MOUSQUET Aimé	77, chemin de la Grangette	31370 BERAT	07/05/1952
PONS Philippe	75, chemin de la Barthère	31370 BERAT	25/10/1952
BARRIERE Magali	607, chemin de Canto-Laouzet	31370 BERAT	04/10/1966
MARTINO Yves	232, chemin du Tresquéry	31370 BERAT	13/04/1946
BILLERES Claudine	130, route de Poucharramet	31370 BERAT	03/09/1951
FAUCHE Jean-Pierre	412, chemin de Dauzas	31370 BERAT	14/03/1941
NOUZIES Jean-Marc	1300, route de Poucharramet	31370 BERAT	22/08/1957
GARCIA Jean-Paul	3835, route de Gratens	31370 BERAT	26/03/1953
PROPRIETAIRES DE BOIS			
MARUEJOULS-BENOIT Jean	122, chemin de Clary	31370 BERAT	18/07/1951
MOULY Laurence	1350, route de Toulouse	31370 BERAT	20/07/1971
CONEIM Annie	3403, chemin des Crocs	31370 BERAT	11/01/1944
DELHOM Jean-Pierre	204, chemin des Vignes	31370 BERAT	14/01/1940
JOUIN Joëlle	848, route de Poucharramet	31370 BERAT	07/07/1965
VOISIN Alain	2965, chemin des Crocs	31370 BERAT	24/10/1960
LABROUSSE Florence	363, che de la Côte de Clavet	31370 BERAT	06/04/1962
RENOUX Jean-François	610, chemin de Latour	31370 BERAT	06/10/1954
FONCIER BATI / TAXE D'HABITATION			
PENNANGUER Michel	912, chemin de la Grangette	31370 BERAT	18/05/1949
MORERE Isabelle	1809, route de Gratens	31370 BERAT	30/08/1961
LAVERGNE Elie	500, route de Toulouse	31370 BERAT	21/09/1951
TRILLOT Jessica	1427 b, route de Toulouse	31370 BERAT	23/12/1979
LECUYER Philippe	290, chemin du Prat	31370 BERAT	11/06/1954
SUNE Catherine	107, chemin du Tresquéry	31370 BERAT	26/10/1956
SAIDI Nouredine	21, impasse Fontan	31370 BERAT	16/05/1971
CUYVERS Valérie	1, impasse Fontan	31370 BERAT	18/06/1970
MOREL Maria Paloma	168, route de Gratens	31370 BERAT	21/09/1954
BONNET Jean-Pierre	3427, chemin des Crocs	31370 BERAT	19/06/1960
BOYER Françoise	78, chemin du Milieu	31370 BERAT	01/03/1947
KNOPP Marie-Pierre	505, chemin de la Grangette	31370 BERAT	02/07/1958
DUPUY Yvan	100, chemin de Cantin	31370 BERAT	25/04/1942

GRAIGNIC Isabelle	1, rue des Romarins	31370 BERAT	08/10/1977
EXTERIEURS COMMUNE			
DEJEAN Daniel	Lieu dit Bordeneuve	31410 LONGAGES	28/10/1951
PONS Didier	170, chemin de Gargas	31370 RIEUMES	19/09/1970

M. le Maire précise à l'Assemblée l'objet de cette Commission qui se réunit une fois par an. Il explique que les services fiscaux réévaluent les bases foncières attribuées à l'habitation ; celles-ci étant réévaluées sitôt que des travaux sont réalisés sur une propriété, cette base locative évolue. La classification va de 1 à 8 (d'un palais à ruine). La plupart des maisons à Bérat son classées entre 4 et 6,5. Aussi, toute réévaluation des services fiscaux sera contrôlée par cette Commission composée de contribuables divers dans chaque commune.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

Commune – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

M. le Maire explique que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Il rappelle que pour les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission doit comprendre, outre lui-même, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Mme Muriel LUX demande quel est le rôle de cette commission.

M. Alain LARGE lui répond qu'elle doit obligatoirement être convoquée dans le cadre des procédures d'attribution formalisées. Cette procédure est obligatoire lorsque certain seuils de marchés publics sont dépassés, mais cela n'arrive presque jamais à Bérat. Elle est là pour analyser les offres.

M. le Maire apporte des précisions relatives aux seuils de procédures formalisées. Il indique toutefois que des commissions d'appel d'offre *ad hoc* seront créées en procédures adaptées pour les projets importants du mandat. Ce sera par exemple le cas pour le projet de construction de la future médiathèque. Les titulaires seront convoqués et un élargissement pourra être fait aux élus intéressés.

Après appel à candidatures, une seule liste se porte candidate :

Membres	Nom	Prénom
titulaires	LARGE	Alain
	SENE	Isabelle
	MARQUET	Pauline
suppléants	CAMMAS	Franck
	RAMOND	Anne-Emmanuelle
	PAPAIX	Nicolas

Où les explications du Maire, considérant qu'une seule liste est candidate et conformément à l'article 2121-21 du CGCT, le Conseil décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

SDEHG – Election des délégués de la commune à la commission territoriale du Syndicat Départemental d’Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)

M. Le maire explique que le Syndicat Départemental d’Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

Le maire indique que la commune de Bérat relève de la commission territoriale de Rieumes.

Le conseil municipal est invité à procéder à l’élection des 2 délégués de la commune à ladite commission territoriale, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire fait un appel à candidatures pour le premier poste de délégué. Un seul candidat se présente :

Nom et prénom du candidat
M. Alain LARGE

M. Le Maire rappelle que l’article L.2121-21 du CGCT dispose que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

M. le Maire donne lecture du nom du candidat pour nominations immédiate.

M. le Maire fait un appel à candidatures pour le second poste de délégué. Un seul candidat se présente :

Nom et prénom du candidat
M. Jacques DEJEAN

M. le maire donne lecture du nom du candidat pour nominations immédiate.

Les 2 délégués élus à la commission territoriale de Rieumes sont :

- M. Alain LARGE
- M Jacques DEJEAN

Où les explications du Maire qui propose de désigner les délégués susvisés et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

SIECT – Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT)

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT), au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

M. le Maire fait un appel à candidatures pour le premier poste de délégué titulaire. Un seul candidat se présente :

Nom et prénom du candidat
Paul-Marie BLANC

M. Le Maire rappelle que l'article L.2121-21 du CGCT dispose que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

M. le Maire donne lecture du nom du candidat pour nominations immédiate.

M. le Maire fait un appel à candidatures pour le second poste de délégué suppléant. Un seul candidat se présente :

<i>Nom et prénom du candidat</i>
Roland ESTRADE

M. le Maire donne lecture du nom du candidat pour nominations immédiate.

Les 2 délégués élus à la commission territoriale de Rieumes sont :

- M. Paul-Marie BLANC
- M. Roland ESTRADE

Où les explications du Maire qui propose de désigner les délégués susvisés et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

SMGALT – Election des délégués au Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT)

M. le Maire fait un appel à candidatures pour le premier poste de délégué au Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT). Un seul candidat se présente :

Nom et prénom du candidat
François BOMPAY

M. Le Maire rappelle que l'article L.2121-21 du CGCT dispose que « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire* ».

M. le Maire donne lecture du nom du candidat pour nominations immédiate.

M. le Maire fait un appel à candidatures pour le second poste de délégué. Un seul candidat se présente :

Nom et prénom du candidat
Alain LARGE

M. le Maire donne lecture du nom du candidat pour nominations immédiate.

Les 2 délégués élus à la commission territoriale de Rieumes sont :

- M. François BOMPAY
- M. Alain LARGE

Où les explications du Maire qui propose de désigner les délégués susvisés et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

Urbanisme – Autorisation de dépose d'une ligne électrique

M. le Maire expose que la société ENEDIS a été informée que des conducteurs étaient au sol sur le réseau Basse Tension au lieu-dit « Le Puntet ». Ces réseaux alimentaient uniquement une maison en ruine aujourd'hui située en zone inondable. Considérant qu'une telle dépose aurait pour conséquence de cesser toute électrification des parcelles surplombées, il reviendra au Conseil municipal de se prononcer favorablement afin de donner suite à ces travaux.

Il précise que le Puntet est sur la route de Puy de Touges. Cette ruine est au sol alors qu'elle est encore alimentée, cela représente un danger potentiel. De plus, elle est située en zone inondable.

Mme Muriel LUX demande si les propriétaires sont informés de la situation ?

M. le Maire répond que la société ENEDIS a prévenu les intéressés avant de solliciter la Mairie.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande de subvention auprès de l’Etat pour le financement de l’ « Ecole numérique 2020 » à Bérat

Mme Corinne LEBRUN présente les investissements réalisés pour les écoles en numérique. A ce jour, toutes les salles de classe sont équipées en vidéo projecteurs. Elle remercie l’APEEB qui a participé à ce financement par donation. Des Ipad ont été achetés pour la maternelle. Elle explique que la Municipalité a souhaité mettre en place un projet trisannuel d’équipement informatique des écoles en vidéoprojecteurs pour l’aide à l’enseignement et à la transmission des savoirs aux enfants.

Cet investissement important pour la Commune est allé dans le sens d’une adaptation aux nouvelles normes informatiques et de la modernisation constante de l’enseignement. La Municipalité a pris soin d’acquérir un matériel de haute qualité après un dialogue direct et constant avec les enseignants. L’acquisition a été réalisée comme suit :

2018 :

- Ecole maternelle : 2 Ipad
- Ecole élémentaire : 3 vidéoprojecteurs + fixations

2019 :

- Ecole maternelle : 3 vidéoprojecteurs + fixations
- Ecole élémentaire : 6 vidéoprojecteurs + fixations ; accès wifi à toute l’école ;
Adaptation de tous les ordinateurs de la classe mobile

2020 :

- Ecole maternelle : 2 vidéoprojecteurs+ fixations + ordinateurs + 4 Ipad
- Ecole élémentaire : 5 vidéoprojecteurs + fixations + tableaux blancs

Elle détaille le plan de financement pour chaque école à l’Assemblée. Le montant final des acquisitions trisannuelles s’élève à 20 115.25 € HT pour les deux écoles de Bérat.

Elle précise que la Municipalité sollicite exceptionnellement les services de l’Etat afin de bénéficier d’une aide sur cet équipement acquis très peu de temps avant la communication de l’Etat relative au Programme « Ecole numérique 2020 ».

M. le Maire rajoute que de nombreux investissements d’ampleurs ont été fléchés sur les écoles lors du dernier mandat. Certains vidéoprojecteurs sont de technologie courte focale et parfois interactifs.

Ouï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande d’attribution de subvention auprès du Conseil départemental relative à la mise à jour du schéma directeur d’assainissement collectif et de la réalisation d’un zonage des eaux pluviales

M. le Maire explique à l’Assemblée que la Commune a déjà sollicitée l’aide du Département de la Haute-Garonne par délibération n° 19-023 du 25 mars 2019 pour la mise à jour du schéma directeur d’assainissement collectif et de la réalisation d’un zonage eaux pluviales.

Il indique que le Département a accepté de financer 30% de l’étude, étant précisé que 50% sera financé par l’Agence de l’Eau et que le reste à charge pour la Commune sera de 20%.

Il précise que le montant versé pour la première tranche sera de 6 757,50 € mais que la présente délibération permettra l'attribution d'une subvention sur la base subventionnable augmentée en 2020 (soit un montant global et forfaitaire de 74 496,85 € HT).

M. le Maire explique que la commune n'a pas de cartographie des réseaux eaux pluviales. Le Département nous demande de délibérer afin d'acter l'attribution de la subvention notifiée.

M. Eric CHELLE demande si des frais ont déjà été engagés pour cette étude.

M. le Maire répond que seule la première phase a été réalisée. Il explique que la première restitution d'analyse par le bureau d'étude aura lieu en mairie début juillet.

Mme Muriel LUX demande si des recommandations de travaux seront faites à l'issue de l'analyse ?

M. le Maire répond que c'est l'objet même de cet investissement qui permettra de donner une réelle visibilité sur les travaux à réaliser à court, moyen et long terme sur la commune. De plus, les travaux inscrits dans cette étude seront de plein droit subventionnables par l'Agence de l'Eau et le Département. Il est donc fondamental que celle-ci soit réalisée.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstention :	0

Informations

Commune – Tirage au sort des jurés d'assises 2020

Décisions Municipales


M. le Maire explique le sens des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

- 20-003 : Tarification des droits de voirie, de stationnement et de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux non publics
- 20-004 : Engagement d'un avenant n° 1 au bail professionnel du 01/12/2016
- 20-019 : Attribution du lot n° 2 – Fruits et légumes frais du marché public des denrées alimentaires
- 20-020 : Attribution du lot 2A – menuiseries aluminium et déclaration sans suite du lot 2B – serrurerie du marché public de travaux passé en procédure adaptée ouverte pour l'extension de la salle des fêtes de Bérat
- 20-021 : Attribution du lot 2B – serrurerie du marché public de travaux passé en procédure adaptée ouverte pour l'extension de la salle des fêtes de Bérat
- 20-022 : Attribution du marché public de travaux pour la sécurisation de la route de Toulouse – Phase II
- 20-023 : Attribution des lots n° 01 – désamiantage et 02 – démolition relatifs à la construction d'un cabinet dentaire à Bérat
- 20-029 : Annulation de droit de stationnement suite à la fermeture de commerce lié à la pandémie du Covid-19
- 20-029-01 : Annulation de droit de stationnement suite à la fermeture de commerce lié à la pandémie du Covid-19 (*annuel et remplace la délibération n° 20-029 du 28 mai 2020*)
- 20-030 : Engagement du Bureau de contrôle Veritas pour les missions de diagnostic avant travaux, Coordination Sécurité Santé et Contrôle Technique pour la réhabilitation de l'hôtel Derrac à Bérat

M. le Maire laisse ensuite la parole au public pour les questions diverses et clôture la séance.

M. Le Maire lève la séance à 22h05.

Le Maire
Paul-Marie BLANC



Le Secrétaire de séance

Jean-Christophe SANCHEZ



